



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 17 MAI 2018 À 10 H 30**

**Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré**

Convocation du 7 mai 2018

Membres en exercices :	30 titulaires	Membres présents :	17 titulaires
	30 suppléants		9 suppléants

Délibération n°321 du Comité syndical

3. Compte de gestion 2017

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2017, a été produit par le comptable le 2 mars 2018, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2017, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **23 MAI 2018**

La publication le **23 MAI 2018**

Strasbourg, le **23 MAI 2018**

Le Président
Robert HERRMANN